

rompre dans le culte de la matière, au point de ne savoir plus, même quand il le veut, s'élever au-dessus d'elle? Et tandis que l'art païen, de ce qu'il y avait au monde de plus infâme savait faire une Junon ou une Pallas, quelque chose non pas de saint, mais d'héroïque; l'art moderne se réduirait-il à faire de ce qu'il y a de plus saint et de plus sublime, quelque chose de terrestre et de païen comme les Pallas ou même les Julie?

### § III. — DES SPECTACLES.

Mais en vain les arts se prêtent-ils à toutes les fantaisies dénaturées des heureux du siècle; — en vain la littérature et la poésie, ne cherchant d'inspiration que dans l'école, tombent-elles dans la plus creuse déclamation; — en vain la science, déchu de sa critique sévère, se prête-t-elle à accepter les radotages d'un monde vieilli; — en vain la philosophie tombe-t-elle dans le vague le plus commode et dans des bouffonneries dignes du théâtre. La philosophie est suspecte et dangereuse; l'art ne se fait point comprendre; la littérature, si peu intellectuelle qu'elle soit, fatigue les intelligences. Pour Rome renégate à sa vie passée, peuplée de renégats à toutes les nations et à tous les dieux, ni tout son matérialisme de style, ni tout son matérialisme de pensée ne suffit encore. Par courtoisie, par dévouement servile, on ira entendre la récitation du poète; mais on est impatient du spectacle. Le spectacle, c'est là ce qui réunit les désirs de tous; peuple et empereur, riches et mendiants, vieux Romains et hommes nouveaux, Rome tout entière est là. C'est la grande joie, la grande passion,

disons plus, la grande affaire, la grande destination de ce siècle.

Or, qu'était le spectacle? Voici comme un Père de l'Église caractérise en quelques mots le divertissements des Romains: « Infamie du cirque, impudicité du théâtre, cruauté de l'amphithéâtre, atrocité de l'arène, folie des jeux<sup>1</sup>. »

Le théâtre, en effet, n'était plus la pure et sainte tragédie grecque, ni la satire poignante d'Aristophane, ni la fine comédie de Ménandre. Plaute et Térence eux-mêmes, ces imitateurs, étaient devenus trop intellectuels et trop délicats pour des esprits émoussés par tant de désordres, tant d'orgies et tant de terreurs. Le poète prétendrait-il parler aux intelligences? Ce sont les corps qui lui répondent et lui imposent silence: « La chasse! les ours! les funambules! les gladiateurs! à bas le poète<sup>2</sup>! à bas la pensée! » Ce n'est pas seulement la populace, ce sont les chevaliers, les riches, la Rome intelligente qui le veut ainsi<sup>3</sup>.

Le machiniste est le seul poète. Le luxe de la mise en scène remplace et tue le luxe de l'imagination. Il faut des prodiges sur le théâtre, des décorations déployées et enlevées à chaque instant<sup>4</sup>, une scène toute d'or. Il faut sur le

1. Isidore, XVIII, 39. Sénèque disait déjà: « Nil tam damnosum moribus quàm in spectaculo desiderare. » (Ep. 7.)

2. . . . . Media inter carmina poscunt  
Aut ursum aut pugiles: his nam plebecula gaudet.  
(Horace, II, Ep. 1.)

Dès le temps de Térence, il en était déjà ainsi. V. le prologue du *Phormion*, et surtout le prologue curieux de l'*Hécyra*.

3. Verum equitis quoque jam migravit ab aure voluptas  
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana.  
(Id.)

4. Quatuor aut plures aulae premuntur in horas, etc.  
(Id.)

théâtre le tapage des chevaux, des chars, des éléphants; il faut que l'infanterie et la cavalerie passent et repassent en déroute; que six cents mulets portent les dépouilles d'une ville prise; que trois mille guerriers sortent bien comptés des flancs du cheval de Troie<sup>1</sup>: et le peuple applaudit avec des clameurs sous lesquelles le poète reste impuissant à se faire entendre, et le drame meurt étouffé<sup>2</sup>.

Il faut surtout qu'une joie moins innocente réveille l'esprit engourdi des spectateurs romains. Les jeux Fescennins, les farces Atellanes, cette *humour* grossière, cette rustique gaieté des aïeux, ne sauraient plus suffire à leurs descendants blasés. Là comme partout, l'indécence tient lieu d'esprit; l'obscénité du spectacle et l'infamie de l'acteur rendent inutile le talent du poète.

A ce prix le peuple romain s'amuse. A ce prix il applaudit ses histrions, prend parti pour l'un ou pour l'autre<sup>3</sup>, livre bataille sur le théâtre, tue des hommes, jette des pierres au préteur; et Néron, de sa loge impériale, jette des pierres lui-même, et rit comme un fou des innocents plaisirs de son peuple<sup>4</sup>.

1. Cic., *Fam.*, VII, 1.

2. *Scriptores autem narrare putaret asello  
Fabellam surdo; nam quæ pervincere voces  
Evaluere sonum, referunt quem nostra theatra?*  
(Horace, *ibid.*)

3. Sur ces partis, V. Dion, LIV; Senec., *Ep.* 47, etc.

4. V., sur tout ceci, Tacite, *Annal.*, I, 9, 54, 77; IV, 14; XI, 13; XIII 24, 25, 28; XIV, 21; Suet., *in Ner.*, 26; Dion, LIV; Macrobe, II, 9. — Mesures d'Auguste contre les histrions et les gladiateurs; il les affranchit néanmoins du droit absolu de correction que les magistrats exerçaient sur eux. Il les déclare *immunes verberum*, comme tous les citoyens romains. Suet., *in Aug.*, 45. Tacite, *Annal.*, I, 77. — Désordres que causent les histrions (ans de J.-C. 14, 15). Mesures prises par le sénat, qui fixe le maximum de leurs gains et prononce la peine de l'exil contre les spectateurs turbulents. *Id.*, 9, 53, 77. — Les histrions sont expulsés de l'Italie (an 23). Tacite, IV, 14. Suet., *in Tiber.*, 37. — Émeutes à leur sujet que le sénat

A ce prix encore, l'histrion, que l'austérité des lois antiques flétrit par l'infamie et prive des droits de cité<sup>1</sup>, est par les mœurs relevé de cette flétrissure. Il prend place dans la cité, en dépit de la morale surannée qui le condamnait. Ce n'est pas assez qu'il soit réhabilité: il faut encore qu'il soit riche<sup>2</sup>, glorieux, arrogant, plein d'insolence. Celui-ci montre du doigt et désigne à la colère du peuple un spectateur qui l'a sifflé; cet autre se fait suivre et servir sur le théâtre par une matrone déguisée en esclave<sup>3</sup>.

Mais l'histrion lui-même doit céder le pas au pantomime, dont l'art, tout récent encore, a été apporté dans Rome au temps d'Auguste. Un homme masqué, dansant au son de la flûte et des cymbales, joue un drame tout entier, exprime par ses gestes mille sentiments, mille passions, mille péripéties: ses mains parlent, ses pas sont éloquents, sa danse fait verser des pleurs<sup>4</sup>.

Aussi le pantomime est-il aimé, adoré, imité. Des théâtres s'élèvent dans toutes les maisons. La ville entière, la

cherche à comprimer (an 47). XIII, 28. — Expulsés de nouveau (an 56); Néron rappelle pour la garde du théâtre les soldats qu'il en avait jadis éloignés, *quo major species libertatis* (cette police était odieuse au peuple). Tacite, XIII, 2, 4, 25. — Les histrions rappelés (an 60) pour les jeux Juvéniaux. Tacite, XIV, 21. — V. *Digeste*, 28, *de Pœnis* (XLVIII, 19).

1. Saint Aug., *de Civit. Dei*, II, 13. Quintil., III, 6. *Digeste*, I, 2, § 5, *de His qui notantur inf.* (III, 2). — Aussi la plupart des histrions étaient-ils affranchis ou esclaves. Cic., *pro Q. Rosc.*, 10; *ad Attic.*, IV, 15. Pline, *Hist. nat.*, VII, 36. Senec., *Ep.* 80.

2. Un acteur de talent pouvait gagner 100,000 sest. (19,000 fr.). Cic., *pro Q. Rosc.*, 10. — Roscius en gagnait 5 à 600,000 quand il voulait. *Ibid.*, 8. Pline, VII, 39. — D'autres même disent que du temps de Sylla il recevait pour lui seul 1,000 deniers (776 fr.) par jour du trésor public. Macrobe, *Saturn.*, II, 10. — Le tragédien Æsopus, malgré ses effrayantes prodigalités, laissa à son fils une fortune de 20 millions de sesterces (3,900,000 fr.) acquise tout entière sur la scène. Macrobe, *ibid.*

3. L'un était le pantomime Pylade, l'autre le togataire Stéphanion. Suet., *in Aug.*, 45; V. aussi Cic., *ad Attic.*, XI, 19; *pro Sextio*, 56, 58.

4. Juvénal, VI, 63; XIII, 110. Martial, III, 86. Horace, I, *Ep.* XVIII, 14; II, *Ep.* II, 125. Suet., *in Ner.*, 54.

ville de Romulus et de Caton vient demander des leçons de leur art à ces hommes que la loi déclare infâmes. Hommes et femmes s'instruisent dans la science mimique : science profonde conservée en droite ligne par une succession de docteurs dans les écoles des deux grands maîtres, Pylade et Bathylle <sup>1</sup>. Nulle fortune, nulle gloire, nulle adulation, nulle complaisance n'est suffisante pour payer le génie du pantomime. Une femme esclave gagne à ce métier sa liberté et une dot de 1 million de sest. (254,000 fr.). Des sénateurs font antichambre à la porte du pantomime ; des chevaliers l'accompagnent dans la rue ; le consulaire est à ses pieds comme la matrone <sup>3</sup>. Les villes érigent des monuments en souvenir de la bienveillance et de la vertu de l'illustre saltimbanque qu'elles ont vu naître <sup>4</sup>. Les

1. Senec., *Natur. quest.*, VII, 33. Macrobe, II, 7. Zozime, I, 6. Les noms eux-mêmes se perpétuaient. Ainsi nous trouvons un Pylade, affranchi d'Hadrien, qui inventa les jeux Hiéroniques (*hieronica instituit*) ; un autre Pylade, affranchi de L. Verus, disciple du précédent et qui perfectionna cette invention (Gruter, 331) ; un Pylade, affranchi des deux Augustes (Marc-Aurèle et Verus?). Orelli 2629. — Le nom d'Apolaustus fut aussi héréditaire chez les pantomimes ; ainsi : un Apolaustus, affranchi de Trajan, « le plus grand des pantomimes, couronné au-dessus de tous les acteurs et histrions » (Gruter, 331) ; — un autre, affranchi de L. Verus. Orelli, 2630 ; — un autre, appelé aussi Amelius, (affranchi de M. Aurèle, de Commode ou de Caracalla ?)

2. Senec., *ad Helviam*, 12.

3. *Consularis pantomimi mancipium*. (Senec., *Ep.* 47.) V. le S.-C. rendu sous Tibère (an 15) qui défend aux sénateurs d'entrer chez les pantomimes, aux chevaliers de les accompagner dans la rue, et qui leur interdit de jouer ailleurs qu'au théâtre. Tacite, *Annal.*, I, 77.

4. Ainsi, « Rebellius Renatus, le premier pantomime de son temps, prêtre de Diane victorieuse et d'Apollon Palatin, deux fois couronné par l'empereur, . . . unanimement réclaté par la colonie de Telesia pour sa bienveillance et sa vertu insigne. » Orelli 2626. — Un autre « premier pantomime de son temps, . . . parasite d'Apollon, grand-prêtre du Synode, à qui la république Prénestine élève une statue sur la demande du peuple, à cause de son insigne amour pour ses concitoyens et sa patrie. 2627. — Un Apolaustus, avec les mêmes titres, est de plus *Augustalis Capuæ maximus*. 2628. — Un « Pylade a été honoré des ornements du décurionat par les plus illustres cités d'Italie. » 2629. — Un monument est élevé par la ville de Canusium à un autre Apolaustus, le premier pantomime de son temps, magistrat

pantomimes sont et les plus honorés et les plus méprisables de tous les acteurs.

Mais cependant, ni l'histrion ni le pantomime ne sont encore les véritables acteurs de la scène romaine. Leurs drames ne sont que jeu, plaisanterie, divertissement frivole : le drame sérieux et pathétique, c'est celui où meurent des hommes ; la véritable scène, c'est l'arène sanglante du Colisée ; le grand comédien de Rome, c'est le gladiateur ou le bestiaire !

L'amphithéâtre est ouvert, le peuple se presse sur les bancs de marbre : la chasse, le combat de gladiateurs, vont commencer ; l'une à la gloire de Diane, l'autre à la gloire de Jupiter. Ainsi le peuple romain sait faire de ses plaisirs un acte de religion <sup>1</sup>.

Dans la chasse, sont épuisées toutes les variétés de la lutte des animaux entre eux et avec l'homme. L'intérêt augmente à mesure que la vie humaine est plus directement en question. Ce sont d'abord des bêtes féroces excitées les unes contre les autres ; — puis des condamnés nus et attachés au poteau, livrés à la dent des monstres d'Afrique ; — puis le lion, le tigre, le taureau, attaqués à leur tour par le bestiaire à pied ou à cheval, armé ou désarmé, libre ou esclave, patricien de Rome <sup>2</sup> ou prisonnier barbare. Pompée a fait paraître six cents lions dans l'arène <sup>3</sup>,

suprême du collège des Augustaux. 2630. — Remarquez que ces hommages s'adressent tous à des pantomimes affranchis des empereurs.

1. Origine des combats de gladiateurs : sacrifices humains offerts dans les funérailles à titre d'expiation pour les morts. Tertull., *de Spectac.*, 42. Tite-Live, *Ep.* XVI. Val. Max., II, 4, 7. Servius, *in Aeneid.* III, 67 ; X, 519. Le premier combat de gladiateurs à Rome eut lieu en 490, la première année des guerres Puniques. (Vitruve, V, 1. Valer. Max., II, 4.)

2. Une chasse fut tout entière composée de nobles. Suet., *in Aug.*, 43. — Sur la participation des nobles à ces jeux, V. ci-d. t. II, p. 22, 108, 111, 205 et s. — Hommes libres enlevés de force pour y figurer. Cic., *in Pisone*, 36.

3. (An 698.) Pline, *Hist. nat.*, VIII, 46. Dion, XXXIX. Cic., *Fam.*, VII, 1.

Auguste quatre cent vingt panthères <sup>1</sup>; un jour cinq cents Gétules ont combattu contre vingt éléphants <sup>2</sup>. Sur cette arène où sont entassés pêle-mêle les cadavres d'hommes et d'animaux, autour de laquelle des hommes armés de fouets repoussent au besoin le bestiaire qui voudrait se dérober, dans cette atmosphère tout imprégnée de l'odeur du sang, un cri de compassion s'est élevé une fois : c'était pour des éléphants <sup>3</sup>.

Mais vient enfin l'heure désirée, l'heure du combat, où l'homme va lutter contre l'homme; où toute l'énergie, tout le courage, toute la force, toute l'adresse, toute la science humaine, vont se mettre à l'œuvre pour renouveler, en pleine paix, les atrocités inévitables dans la guerre. Le *laniste*, cet éleveur de gibier humain, amène ses gla-

1. Plin., *ibid.*, VIII, 24 (17). Un sénatus-consulte défendait autrefois d'amener des panthères en Italie. Mais le peuple leva cette défense (670), et Scaurus, édile (an 695), en fit paraître 150. Pompée en eut à ses jeux 410; Auguste, 420. *Id.*, *ibid.* — A la dédicace du théâtre de Marcellus (an 743), Auguste fit paraître pour la première fois un tigre apprivoisé. Claude en fit voir quatre. *Id.*, 25 (17). — La girafe (*nabis* ou *camelopardalis*) parut pour la première fois aux jeux de César dictateur (an 706), et plusieurs fois depuis ce temps. *Ibid.*, 27 (18). — Aux jeux de Pompée parurent pour la première fois (an 698) le *chama* ou *rufus* (loup-cervier) et le rhinocéros. *Id.*, 28 (19). — Aux jeux de Scaurus (695) parurent un hippopotame et cinq crocodiles. *Id.*, 40 (26). — Sur la girafe, V. encore Horace, II, *Ep.* 1.

.....seu  
Diversum confusa genus panthera camelo  
Sive elephas albus vulgi converteret ora.

Quant aux éléphants, ils parurent pour la première fois en 655; en 675 ils combattirent contre des taureaux. Pompée (698) en produisit 17 ou 20; César, 20. — Sous Claude et Néron, combats d'homme seul à seul contre un éléphant. Plin., VIII, 7.

2. Plin., VIII, 7. Senec., *de Brevitate vitæ*, 13. — Auguste, dans les mêmes jeux, fit périr environ 3,500 bêtes. *Lapis Ancyra*. — Trajan donna 123 jours de jeux, où périrent jusqu'à 1,000 et 10,000 bêtes en une seule chasse. Xiphilin. — Titus fit tuer 5,000 bêtes en un seul jour. Suet., *in Tito*, 7. — Ce gibier devint rare, et il y eut des lois contre ceux qui tueraient un lion en Afrique, même pour leur défense! *Cod. Theod.*, loi 1, *de Venatione ferarum*.

3. Plin., VIII, 7. Dion, XXXIX. V. aussi Cic., *Fam.*, VII, 1.

diateurs formés depuis des années dans son école, nourris de cette *pâtée gladiatoriale* <sup>1</sup> qui leur donne plus de sang pour l'arène. Il les a achetés s'ils sont esclaves; il les a loués s'ils sont libres <sup>2</sup>, ils lui appartiennent en un mot jusqu'au sang et jusqu'à la mort; c'est le troupeau qu'il engraisse et qu'il exploite. Ils lui ont promis obéissance; au besoin ils combattraient pour son compte jusqu'à six fois dans un jour. Ils lui ont juré, s'ils mollissaient dans le combat, s'ils pensaient à la fuite, de se soumettre au feu, aux chaînes, au fouet, aux supplices <sup>3</sup>. Voilà le serment <sup>4</sup> qu'ont prêté des hommes libres, des chevaliers, des sénateurs, des patriciens, des matrones.

La puissance publique, il est vrai, a frémi des cruautés de l'amphithéâtre; on a voulu restreindre le nombre de gladiateurs. Auguste a cru pouvoir le limiter à soixante couples par jour <sup>5</sup>; il a même ordonné (rare et noble exemple d'humanité) que son arrivée au théâtre sauverait la vie d'un combattant <sup>6</sup>. Il est allé plus loin, il a défendu

1. « Gladiatoria sagina. » Tacite, *Hist.*, II, 88. V. aussi Senec., *Ep.* 37. Properce, IV, 8; V, 25.

2. On en loua pour dix talents (50,000 francs environ). Liv. XLIV, 31.

3. Uri, vinciri, ferroque necari. Senec., *ibid.* Horace, II, *Sat.* VII, 57. Pétrone, 117. V. encore Cic., *Phil.*, XI, 5; Xiphilin, *in Caracalla*.

4. Auctoramentum. (*Id.*)

5. Autrefois on ne donnait pas plus de 100 gladiateurs. Liv. XXXI, 50; XXXIII, 30; XXXIX, 46. Plin., *Hist. nat.*, XXXV, 7. — Une loi de Cicéron défendit de donner des jeux dans les deux ans qui précèdent une candidature. Cic., *in Vatin.*, 15; *pro Pisone*, 64. — Auguste défendit que le même homme donnât des jeux plus de deux fois dans l'année (an 732), et à chaque fois plus de 120 gladiateurs. Dion, LIV, 2. — Ces mesures avaient été provoquées par la cruauté que fit voir dans ses jeux Domitius, grand-père de Néron. Suet., *in Ner.*, 4. — Le sénat avait déjà fixé une pareille limite après les jeux de César, qui avait donné 320 paires de gladiateurs. Plutarq., *in Cæs.*, 5 (an 687). Suet., *in Jul.*, 10. — Restriction pareille sous Tibère (*Id.*, *in Tiber.*, 34, 40, 47. Tacite, *Annal.*, IV, 62, 63. An de J.-C. 27). — Elle est levée par Caligula. Dion, LIX, p. 650. — Agrippa à Béryte fait combattre à mort 1,400 condamnés (an 43). Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7.

6. Ovide, II, *Pontica*, VII, 53.

de combattre à outrance<sup>1</sup> : vains efforts ! inutile révolte contre l'esprit du siècle ! on accorde tout à César, sauf le droit de faire grâce. Sans cesse on demande au sénat de lever la défense<sup>2</sup>, et le sénat se montre complaisant pour les plaisirs du peuple et pour les siens<sup>3</sup>.

Dirai-je maintenant les recherches infinies par lesquelles on diversifie l'art de tuer et la grâce de mourir ? l'*essédair*e qui combat dans un chariot ? le *rétiaire* qui poursuit le Gaulois jusqu'à ce qu'il l'ait enveloppé de son filet et percé de son trident ? les *andabates* qui combattent les yeux bandés, qui s'appellent, qui se suivent à la voix, tandis que le peuple éclate de rire à la vue de ce combat d'aveugles, de ces épées qui se cherchent, de ces blessures qu'on ne peut parer ? Voilà quels combats se répètent et se renouvellent tout un jour.

Le peuple romain assiste à ces tueries en connaisseur. On juge une agonie comme on juge un comédien ; on applaudit un beau meurtre ; on siffle la victime qui tombe gauchement ou qui s'y prend mal pour mourir. Autour de cette arène sanglante, ce ne sont qu'applaudissements, cris de joie, sentences de mort ; paris perdus, paris gagnés ; bravos pour une blessure, pour une chute, pour une agonie ! bravos à qui tue bien, à qui meurt bien ! Non-seulement le peuple se passionne, mais il s'irrite et se

1. Suet., *in Aug.*, 45. Restrictions apportées par Néron au commencement de son règne. Tacite, XIII, 5, 31 : Il donne des jeux où il ne fait mourir personne, pas même un coupable. « Neminem occidit ne noxiorum quidem. » (Suet., *in Ner.*, 12.) Il dispense les questeurs de donner des jeux, interdit aux gouverneurs des provinces d'en donner. Tacite, *Annal.*, XIII, 5, 31.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 49. « Vulgatissimo senatus consulto. » (Suet., *in Calig.*, 18 ; *in Claud.*, 21, 34. — Sur Néron, V. Suet., 41, 42.

3. Dans la suite, Trajan fit paraître dans les mêmes jeux 10,000 gladiateurs. Xiphilin. — Gordien, édile, donne 12 spectacles dans l'année, et à chacun 150 au moins et jusqu'à 500 paires de gladiateurs. Capitolin, *in Gordian.*, 3. — Il y avait progrès !

divise ; le sang des spectateurs s'est mêlé plus d'une fois à celui des victimes.

Il est midi, le spectacle est interrompu. Tout ce qui est entré dans l'arène en est ressorti ou par la porte de la chair vive (*sanavivaria*), ou par la porte des cercueils (*sandapilaria*), celle par laquelle morts ou demi-morts sont trainés au croc dans le spoliaire. Les moins curieux et les plus affamés des spectateurs vont dîner à la hâte ; les plus opiniâtres gardent leurs places et restent sur les bancs : il leur faut pourtant quelque distraction pendant l'intermède. Les bouffonneries sont devenues fades, les machines de théâtre manquent leur effet ; Mercure lui-même, venant avec un fer chaud tâter dans ces corps un reste de vie, et Pluton les achevant avec un maillet<sup>1</sup>, n'ont plus le don de faire rire.

Eh bien ! des gladiateurs encore ! — Les acteurs officiels de ces drames sanglants sont-ils réservés pour d'autres heures ? — César prêtera au public ses gladiateurs particuliers ; il fera descendre sur l'arène le machiniste qui a manqué son effet de théâtre<sup>2</sup>. La lice d'ailleurs est ouverte aux amateurs ; on y vient combattre sans casque, sans bouclier ; on combat sans savoir combattre ; pourquoi toute cette habileté qui ne fait que retarder l'homicide ? Ceux qui ont vaincu le matin, poussés de force dans l'arène, sont jetés poitrine nue en face du glaive ; n'était-il

1. Tertull., *Apolog.*, 14 ; *Adver. gentes*, I, 40.

2. « Claude aimait tellement les combats de bestiaires et les gladiateurs de midi, que dès le matin il descendait au spectacle ; et à midi, lorsque le peuple allait dîner, il restait au théâtre, et à défaut des gladiateurs désignés, faisait combattre les premiers venus ; ainsi faisait-il descendre dans l'arène quelqu'un des machinistes ou des ouvriers, lorsqu'ils avaient commis quelque faute. Il y fit entrer un de ses nomenclateurs encore couvert de la toge. » Suet., *in Claud.*, 14. V. aussi *in Calig.*, 35. Caligula fit jeter aux bêtes quelques spectateurs inoffensifs après leur avoir fait couper la langue pour qu'ils ne pussent crier. Dion, LIX, p. 64.

pas monotone de les voir triompher et vivre? C'est, après la sanglante tragédie de l'arène, une parodie plus sanglante encore, la petite pièce après le grand spectacle<sup>1</sup>; des nains viennent vous égayer par leur mort. Que voulez-vous, le peuple s'ennuie? il faut qu'il voie tuer; il y a plus, il faut même qu'il tue<sup>2</sup>. Au près de cette boucherie de midi, les combats du matin, dit Sénèque, étaient encore de l'humanité<sup>3</sup>.

Et ces combats d'homme à homme ne sont rien encore auprès de la naumachie, auprès de la bataille. — Le Cirque est vide, les chars se sont retirés. Tout à coup des écluses ouvertes amènent des flots qui envahissent l'arène, et le Cirque devient un océan où nagent les crocodiles et les hippopotames : des hommes montés sur des barques viennent donner la chasse à ces monstres de la mer<sup>4</sup>. — Mais la chasse contre les animaux annonce toujours le combat entre les hommes. Bientôt deux flottes ennemies viennent se livrer bataille : trente navires de part et d'autre, chargés d'hommes voués à la mort, se poursuivent, se heurtent, s'abordent; et les barques, qui dans les combats véritables servent à recueillir les blessés, sont destinées ici à éloigner du rivage les malheureux qui voudraient l'atteindre<sup>5</sup>. Le combat naval est-il fini? les eaux s'écoulent : une bataille

1. « Ludicræ meridianorum crudelitates. » (Senec., *Ep.* 7.)

2. « Mane leonibus et ursis, meridie spectatoribus suis objiciuntur. » (*Ibid.*)

3. « Quidquid antè pugnatum est, misericordia fuit. » (*Ibid.*) V., sur ces gladiateurs de midi (meridiani), Suet., *in Claud.*, 34. Dion, LX. — Sénèque surtout, *Ep.* 7, 90, 95 : « Interim jugulantur homines ne nihil agatur. »

4. Suet., *in Ner.*, 12. Plin., *Hist. nat.*, VIII, 26. Dion, LV.

5. V. sur les naumachies : sur celle de César, Vell. Pat., II, 56, § 2; — celle d'Auguste, Dion, LV. *Lapis Ancyr.*; — celle de Néron, Dion, LI, LII; Suet., *in Ner.*, 42; — de Caligula, Dion, LIX, p. 617; — de Claude, t. II, p. 100 et s.

nouvelle commencée sur le sable humide; où deux flottes ont lutté, deux phalanges vont se combattre. Peuple romain, peuple-roi, n'est-ce pas assez? es-tu enfin rassasié d'avoir vu tuer et mourir?

Faut-il s'étonner si à force d'admirer on imitait? si les enfants qui eux-mêmes assistaient aux combats de gladiateurs se plaisaient à les imiter dans leurs jeux<sup>1</sup>? si, plus tard, ces Romains dégénérés, poltrons à la guerre, trouvaient du courage pour l'arène, et de spectateurs devenaient combattants, de connaisseurs artistes? si, ce que le gladiateur faisait par nécessité, l'homme libre le faisait par besoin d'argent, le riche par passion et par goût<sup>2</sup>? si enfin, le peuple lui-même, animé par le spectacle de tant de meurtres, se livrait de sanglantes batailles, et laissait des morts sur l'amphithéâtre<sup>3</sup>? — L'homme ne saurait impunément se repaître de la vue du sang : un tel spectacle conduit à tout. Rome sans croyance, sans enthousiasme, sans patrie, sans Dieu, ne connaissait que l'enthousiasme et le délire de l'homicide.

Ce sera toujours un effroyable problème, un incompréhensible symptôme de la dégradation des âmes, que cette joie placée dans ce qui nous épouvante et nous repousse. Nous ne comprendrons jamais (grâces en soient rendues à notre divin Rédempteur!) ces cris de rage de quatre-vingt mille hommes rassemblés, quand ils supposent qu'une victime pourra leur manquer; quand ils voient un gladiateur mollir, trembler, prendre la fuite, demander grâce : « Pourquoi, crient-ils, cette lâcheté devant le fer? cette

1. Épictète, *apud Arrian.*, III, 15.

2. V. ci-d., t. II, p. 108 et Dion, *ibid.* Le P. Garrucci remarque que, jusqu'à l'an de Rome 740, les *tesseræ gladiatoriae* ne présentent que des noms d'esclaves; plus tard viennent des noms d'affranchis et même d'ingénus.

3. Ainsi à Pompéii en 60. Tacite, *Annal.*, XIV, 17.